

Création de la cité judiciaire

Le projet de réhabilitation de l'ancienne maison d'arrêt, en vue de la création d'une cité judiciaire a été initié dès 2009.

La cité judiciaire vise à regrouper au cœur de Mâcon les différentes juridictions éparpillées en centre-ville pour accueillir dans de meilleures conditions à la fois les usagers et les services, tout en rationalisant les coûts.

Les services judiciaires concernés (plus de 100 personnes) :

- > le tribunal de commerce,
- > le conseil de prud'hommes,
- > le service pénitentiaire d'insertion et de probation,
- > l'unité éducative en milieu ouvert de services de la protection judiciaire de la jeunesse,
- > certains éléments redéployés des tribunaux d'instance et de grande instance voisins.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE